

**Katadyn Solution chimique pour stockage des
membranes**

Date d'édition 30.08.2023
Date d'exécution 30.08.2023
Version 1.0 (fr)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Katadyn Solution chimique pour stockage des membranes

Composant(s) déterminant la classification de danger

acide-citrique

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

Usage de la substance/du mélange

Stockage des membranes RO

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Europe

Katadyn Deutschland GmbH
Hessenring 23
D-64546 Mörfelden-Walldorf
Service responsable de l'information:
Numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture.
Téléphone +49 6105 45 67 89

Producteur / Fournisseur Suisse

Katadyn Produkte AG
Pfäffikerstrasse 37
CH-8310 Kempthal
Téléphone +41 44 839 21 11

Service responsable de l'information:
Numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture
Téléphone +41 44 839 21 11

E-mail (personne compétente):
info@katadyn.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique 145
Europe: GBK GmbH +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement Procédure de classification
(CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2, H319

STOT SE 3, H335

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Remarque

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**Katadyn Solution chimique pour stockage des
membranes**

Date d'édition 30.08.2023
Date d'exécution 30.08.2023
Version 1.0 (fr)

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composant(s) déterminant la classification de danger

acide-citrique

Pictogrammes des risques



GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu / récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

| n°CAS | N°CE | Nom de la substance | Concentration | Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] | SCL/ M/ ATE |
|---------|-----------|---------------------|---------------|--|-------------|
| 77-92-9 | 201-069-1 | acide-citrique | 30 - 40 pds % | Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 | |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

**Katadyn Solution chimique pour stockage des
membranes**

Date d'édition 30.08.2023
Date d'exécution 30.08.2023
Version 1.0 (fr)

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Rincer la bouche abondamment à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Informations complémentaires

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Katadyn Solution chimique pour stockage des
membranes**

Date d'édition 30.08.2023
Date d'exécution 30.08.2023
Version 1.0 (fr)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une aération suffisante.
Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.
Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Veiller à assurer une aération suffisante.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.
Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les poussières.
Maintenir les récipients hermétiquement fermés.
Éviter la formation et le dépôt de poussières.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.
Assurer une bonne aération des locaux.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver le récipient bien fermé.

Matières à éviter

Ne pas stocker ensemble avec:
Acide
Aliments pour humains et animaux

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

**Katadyn Solution chimique pour stockage des
membranes**

Date d'édition 30.08.2023
Date d'exécution 30.08.2023
Version 1.0 (fr)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

| n°CAS | N°CE | Agent | valeur limite au poste de travail |
|---------|-----------|-------------|--|
| 77-92-9 | 201-069-1 | Citric acid | 2 (1) [mg/m ³] Court terme(mg/m ³) 4 (1)(2) (1) Inhalable fraction (2) 15 minutes average value (CH) |

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Éviter la formation et le dépôt de poussières.

Sans autre indication, voir section 7.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

lunettes de protection EN 166

Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc butyle ou caoutchouc nitrile, Level 6, 480 Min., EN 374

Veuillez tenir compte des indications du fabricant relatives à l'imperméabilité et à la longévité ainsi que des conditions spéciales qui règnent aux postes de travail.

Protection corporelle:

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

aspiration insuffisante

effet prolongé

demi-masque filtrant les particules, filtre FFP2, EN 149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Poudre

liquide

Couleur

transparent

Odeur

caractéristique

Katadyn Solution chimique pour stockage des membranes

Date d'édition 30.08.2023
Date d'exécution 30.08.2023
Version 1.0 (fr)

Données de sécurité

| | Valeur | Méthode | Source, Remarque |
|---|--|---------|--|
| Seuil olfactif: | non déterminé | | |
| Point de fusion/point de congélation | Point de fusion 153 °C | | |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé | | |
| inflammabilité | non déterminé | | |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion | non déterminé | | |
| Point éclair | non déterminé | | |
| Température d'auto-inflammabilité | | | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| Température d'auto-inflammabilité | | | Aucunes informations existantes. |
| Température de décomposition | non déterminé | | |
| pH | dans l'état fourni 2 (25°C) | | produit en émulsion dans l'eau. |
| Viscosité | non déterminé | | |
| solubilité(s) | non déterminé | | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | non déterminé | | |
| Pression de vapeur | non déterminé | | |
| Densité et densité relative | Densité relative 1.665 g/cm ³ (20°C) | | |
| Densité de vapeur relative | non déterminé | | |
| caractéristiques des particules | non déterminé | | |

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

| | Valeur | Méthode | Source, Remarque |
|-----------------------|--------|---------|------------------|
| Propriétés explosives | | | |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Produit stable en condition normale d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dégagement de chlore au contact des acides.

10.4 Conditions à éviter

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**Katadyn Solution chimique pour stockage des
membranes**

Date d'édition 30.08.2023
Date d'exécution 30.08.2023
Version 1.0 (fr)

10.5 Matières incompatibles

Acide
Comburant, fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.
Gaz d'acide chlorhydrique
Chlore
dérivés chlorés

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

| | Dose efficace | Méthode,Évaluation | Source, Remarque |
|----------------------------|---------------|--------------------|------------------|
| Toxicité orale aiguë | non déterminé | | |
| Toxicité dermique aiguë | non déterminé | | |
| Toxicité inhalatrice aiguë | non déterminé | | |

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

| Résultat / Évaluation | Méthode | Source, Remarque |
|----------------------------------|---------|------------------|
| Irrite la peau et les muqueuses. | | |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

| Résultat / Évaluation | Méthode | Source, Remarque |
|------------------------------------|---------|------------------|
| Irritant au contact avec les yeux. | | |

Sensibilisation respiratoire

non déterminé

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

| Résultat / Évaluation | Dose / Concentration | Méthode | Source, Remarque |
|-----------------------|----------------------|---------|------------------|
| non sensibilisant. | | | |

Mutagénicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé

**Katadyn Solution chimique pour stockage des
membranes**

Date d'édition 30.08.2023
Date d'exécution 30.08.2023
Version 1.0 (fr)

Danger par aspiration

non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | Dose efficace | Méthode,Évaluation | Source, Remarque |
|--|---------------|--------------------------|------------------|
| Propriétés perturbant le système endocrinien | | Aucune donnée disponible | |

Autres informations

La classification a été effectuée par calcul d'après la VO (CE) Nr. 1272/2008 (CLP).
Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

| | Dose efficace | Méthode,Évaluation | Source, Remarque |
|--|---------------|--------------------|------------------|
| Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson | non déterminé | | |
| Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons | non déterminé | | |
| Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés | non déterminé | | |
| Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques | non déterminé | | |
| Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries | non déterminé | | |
| Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries | non déterminé | | |
| Toxicité sur autres organismes aquatiques | non déterminé | | |
| Toxicité sur les microorganismes | non déterminé | | |

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Estimation/classification

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Estimation/classification

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**Katadyn Solution chimique pour stockage des
membranes**

Date d'édition 30.08.2023
Date d'exécution 30.08.2023
Version 1.0 (fr)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

| | Dose efficace | Méthode,Évaluation | Source, Remarque |
|--|---------------|--------------------------|------------------|
| Propriétés perturbant le système endocrinien | | Aucune donnée disponible | |

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.
Les indications relatives à l'écologie se rapportent à la matière active.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

| Code des déchets produit | Désignation des déchets |
|--------------------------|---|
| 160507 * | produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut |

Élimination appropriée / Produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Remarque

Collecter les déchets séparément.

L'emballage partiellement vide doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux. L'emballage vide doit être éliminé avec les déchets urbains.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | Transport par voie terrestre (ADR/RID) | Transport maritime (IMDG) | Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) |
|--|--|---------------------------|---------------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | - | - | - |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | - | - | - |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | - | - | - |
| 14.4 Groupe d'emballage | - | - | - |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | - | - | - |

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

**Katadyn Solution chimique pour stockage des
membranes**

Date d'édition 30.08.2023
Date d'exécution 30.08.2023
Version 1.0 (fr)

Modes de transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Remarque

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Transport maritime (IMDG)

Remarque

Le produit n'est pas marchandises dangereuses.

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Remarque

Le produit n'est pas marchandises dangereuses.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

autres réglementations (UE)

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV

Teneur en COV, prêt à l'emploi 0 g/L

Teneur en COV, état de livraison 0 %

valeur de COV 0 g/L

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Directives nationales

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Indications diverses

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.